



Délivré par le Laboratoire Excell
accrédité selon le référentiel ISO 17025



CORIDEM'C

**TRAITEMENT POUR LA DESTRUCTION DE LICHENS, ALGUES ET MICRO-ORGANISMES SUR TOUS SUPPORTS.
ACTION CURATIVE RENFORCEE**

CARACTERISTIQUES GENERALES

Le **CORIDEM'C** est un produit de traitement algicide concentré pour toitures. Il détruit les lichens, algues et micro-organismes qui se développent sur les plaques et ardoises fibres-ciments, tuiles béton et terre cuite. Le traitement avec **CORIDEM'C** peut être suivi ou pas d'une application d'un revêtement coloré ou non. Il peut également être utilisé pour le traitement algicide des murs et façades.

- Composition : agents algicide, bactéricide et fongicide en phase aqueuse - chlorure d'alkyl C12-16 diméthylbenzylammonium
- Couleur : Liquide jaune pâle
- Produit concentré à diluer
- Densité : 1g/cm³
- Conditionnement : Jerricans de 1 L, 5 L, 20 L et 1,25L dans un jerrican de 25L à compléter d'eau.
- Conservation : 1 an en emballage d'origine.
- Consommation : 5 à 10 m² au litre dilué selon l'état du support.

MODE D'EMPLOI

Traitement algicide **avant application de revêtement de type CORHYDRO ou CORITOIT**

Pour obtenir un résultat immédiat, avant l'application d'un revêtement coloré ou incolore, procéder au lavage de la surface à l'aide d'un nettoyeur à pression en commençant par le haut du toit. En toiture, utiliser de préférence une buse rotative pour bien nettoyer les nez de tuile. Laisser sécher. Diluer le **CORIDEM'C** à raison de **1 litre + 40 litres d'eau**. Pulvériser de bas en haut de la toiture avec un rendement de 1 litre de solution pour 5 à 10 m². Ne pas rincer le produit. Laisser sécher avant l'application du revêtement.

Traitement algicide **sans application de revêtement**

Pour obtenir un résultat à terme, diluer **1 litre de CORIDEM' C dans 15 à 20 litres d'eau**. Enlever à la brosse les plus grosses épaisseurs de lichens et algues ou nettoyer la surface avec un nettoyeur à pression de haut en bas de la toiture et laisser sécher. Pulvériser la solution de **CORIDEM'C** de bas en haut avec un rendement de 1 litre de solution pour 5 à 10 m². Laisser agir 3 à 4 semaines et éliminer les résidus séchés et jaunis. En cas d'utilisation de nettoyeur sous pression, et dans les cas difficiles, renouveler la pulvérisation de solution de **CORIDEM'C** dans les 8 jours. Il peut également être utilisé en toiture-terrasse à raison de 1 L concentré + 10 L d'eau.

Rincer le matériel à l'eau.

RECOMMANDATIONS

CORIDEM'C est un produit biocide soumis à l'étiquetage réglementaire des produits dangereux. Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit. Produit concentré corrosif, nocif en cas d'ingestion. Protéger les végétaux environnants pendant le traitement et ne pas exposer les animaux.

ATTENTION : Lorsque l'eau d'écoulement est récupérée pour l'arrosage ou les animaux, il est nécessaire de décrocher la descente des eaux pluviales pendant les travaux. La reconnexion pourra se faire environ 1 mois après les travaux en cas d'application d'un revêtement ou après plusieurs pluies ou orages.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Il est conseillé d'entretenir régulièrement, par application d'une solution de **CORIDEM' C**, les surfaces traitées et remises en état, de façon à retarder l'accrochage des lichens. Cet entretien peut être fait tous les 2 ou 3 ans, selon l'exposition du toit.

Ne jamais mélanger **CORIDEM' C** avec d'autres produits. Ne pas appliquer sur les panneaux solaires/photovoltaïques. Eviter tout traitement par temps de pluie, par temps humide ou orageux (minimum 12H sans pluie).

Respecter les normes de sécurité pour la circulation sur toitures (voir réglementation en cours). Les dispositions de protection des travailleurs et de l'environnement contre les risques liés à l'émission et à l'inhalation de poussières d'amiante lors de la préparation des supports en amiante-ciment doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau, bien refermer les emballages après usage.

Classification CLP : H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

24-09-2019

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle. Notre dossier « Recommandations pour la rénovation des toitures » est disponible sur demande.

CORODIS SARL

4 Impasse de La Plagne - Z.I. La Plagne - 42123 ST CYR DE FAVIÈRES

Tél. 04 77 62 04 17 - Fax 04 77 62 07 91 - www.corodis.com - contact@corodis.com

SARL AU CAPITAL DE 45 000 €
SIRET 413 278 565 00028 - APE 4675Z - TVA : FR 40413278565